LIVRET D'INFORMATION

Trouver un logement

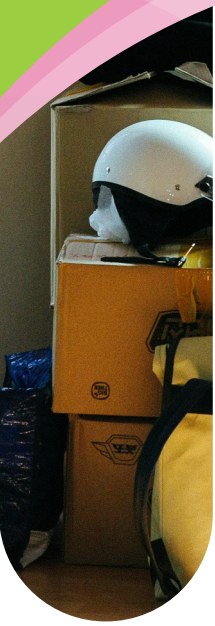






jeunes-bfc.fr

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Label Information Jeunesse

info jeunes BFC
EXPLORER LES POSSIBLES

ÉDITO

Le réseau Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté est heureux de vous présenter la nouvelle édition 2026 du guide pratique Trouver un logement.

Il s'adresse à tous les jeunes de la région, quel que soit leur statut ou leur projet, en recherche d'un logement, qu'il soit temporaire ou à l'année, en foyer ou en résidence, en individuel ou en colocation.

Ce guide a pour but de vous aider dans vos démarches en vous donnant toutes les informations utiles pour accéder à votre logement.

Il contient des conseils pratiques, des astuces pour évaluer votre budget ou organiser vos visites et répond aux principales questions que vous pouvez vous poser lors de la recherche de votre futur logement :

- Où trouver des offres ?
- Quel type de logement choisir ?
- Quelles aides financières existent en fonction de ma situation ?
- Quels sont mes droits en tant que locataire et mes devoirs envers mon propriétaire ?

Un carnet d'adresses complète ce guide, vous y trouverez notamment les structures Info Jeunes de la région où des professionnels pourront vous accompagner et vous conseiller dans vos recherches. N'hésitez pas à les solliciter.

Grâce à ce guide qui vous est offert, le réseau Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté vous souhaite bonne recherche et une bonne installation dans votre futur logement.

SOMMAIRE

Préparer sa recherche 4
Posez-vous les bonnes questions 4
Faites du repérage 4
évaluez votre budget 5

Connaître les aides 6
Les aides de la Caf 6
Caution 7
Dépôt de garantie 8
Mobilité professionnelle 9
Aide au 1er logement du département de la Haute-Saône 10
En cas de grandes difficultés 10

Trouver son logement 12
Louer dans le privé 12
Louer un logement social 13
Partager son logement 14
Habiter en résidence 16
Hébergement de courte durée 18

Visiter un logement 20
Premier contact efficace 20
Votre pense-bête visite 22
Suite à la visite 23

Connaître ses droits 26
Tout sur le bail 26
État des lieux 27
Dépôt de garantie 27
Loyer et charges 28
Préavis et congés 28
S'informer/se défendre 29

Emménager - Déménager 30
Check-list des formalités 30

Carnet d'adresses 31

1.



PRÉPARER SA RECHERCHE

Posez-vous les bonnes questions

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins, vos attentes et sur la réalité de l'immobilier dans votre ville.

Quel est votre budget ?

Pour évaluer votre budget, faites le point sur vos revenus et vos dépenses (voir p. 5).

Que recherchez-vous ?

- Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- La colocation vous intéresse-t-elle ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?

Autres critères

- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ?
- Proche des commerces ?
- Desservi par les transports en commun ?
- Besoin d'une place de parking ?

Faites du repérage

En vous aidant d'internet ou de groupes étudiants Facebook, **renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre**. Train, bus, tram, vélo... **informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements**. Il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun ou le vélo pour se déplacer.

Conseils

- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p. 22) ;
- Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires (voir p. 21) ou faites votre demande de dossier social étudiant (DSE) pour les logements Crous (voir p. 16) ;
- Informez-vous sur les prix des loyers : *www.observatoires-des-loyers.org* ;
- Étudiants : commencez votre recherche de logement dès que vous connaissez votre lieu d'études.

Évaluez votre budget

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien ! Cela vous évitera d'être dans le rouge. Il est préférable de mensualiser certaines dépenses pour éviter bien des oublis ou des surprises.

Types de ressources		Vos dépenses mensuelles	
• Bourses (Crous ou autres) • Salaire • Allocation France Travail • Indemnités service civique... • Prestations Caf (logement, prime d'activité, RSA) • Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région, aides sociales diverses...) • Autres ressources (aide de la famille...)		**Charges du logement** • Loyer + charges locatives (voir p.28) • Assurance habitation • Factures d'énergie (eau, électricité, gaz) • Abonnements téléphone/ Internet • Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie...) **Autres dépenses** • Coûts études / formation • Transport (abonnement, carburant) • Courses (alimentation, hygiène, vêtements...) • Sorties, loisirs, vacances • Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture, animaux... • Frais de garde d'enfants	
Total	€	Total	€

Ressources - dépenses = ce qu'il vous reste à la fin du mois !

Autres dépenses à prévoir au moment de l'emménagement	
• Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux • Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges) • Dépenses liées au déménagement (location d'une camionnette, cartons...) • Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.) • Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	
Total	€

Calculateur de budget simplifié :

www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple

2.



CONNAÎTRE LES AIDES

Les aides de la Caf

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la Caf (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer.

Quelles conditions ?

- Payer un loyer (quel que soit le type de logement).
- Avoir des ressources faibles.
- Le bail doit être établi au nom de la personne qui fait la demande d'aide.
- Ne pas être lié au propriétaire (ni parents, ni grands-parents).
- Le logement doit être décent et respecter les normes de confort et de santé.

Quel montant ?

Estimation du montant en fonction de :

- vos ressources des 12 derniers mois ;
- votre situation familiale (seul, en couple, avec enfants...) ;
- des caractéristiques du logement (loyer, conformité aux normes...).

Le site de la Caf est le seul habilité à estimer le montant de votre aide :
www.caf.fr

Étudiants

Si vous conservez votre logement pendant l'été, vous devez le signaler dans votre espace personnel sur le site de la Caf. En l'absence de confirmation, le versement de l'aide est interrompu automatiquement dès fin juin.

Bon à savoir :

- L'aide est recalculée tous les 3 mois.
- Il est possible de verser l'aide directement au propriétaire.
- Vous pouvez rester rattaché au foyer fiscal de vos parents même si vous percevez une aide de la Caf.

En colocation

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Précisez bien la totalité des mètres carrés du logement.

Faire ma demande

Sur le site *www.caf.fr*, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) ;
- votre carte Vitale ;
- votre bail ;
- votre relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- les papiers attestant de vos ressources (salaire, chômage...).

Moins de 21 ans ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Déterminez avec eux l'option la plus avantageuse.

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la Caf. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation est versée chaque mois au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur :

www.caf.fr

www.facebook.com/cafallocationsfamiliales

et au **3230** (prix d'un appel), du lundi au vendredi de 9h à 16h30.
0 969 32 52 52 : numéro spécial pour les étudiants (du lundi au vendredi de 9h à 16h30).

Bon à savoir

Les **étudiants étrangers non-européens** et **non-boursiers** n'auront plus accès à l'aide au logement au 1er Juillet 2026

Aides à la mobilité du Crous

- **Aide à la mobilité Parcoursup : 500 €** pour les lycéens boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence. *https://amp.etudiant.gouv.fr*
- **Aide à la mobilité en Master : 1 000 €** pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique. Attribution automatique.

Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (personne qui se porte caution pour vous en cas de défaut de paiement de votre loyer), vous pouvez sans doute bénéficier de la **garantie Visale**.

Garantie Visale

La garantie Visale c'est :

- gratuit ;
- une alternative à la caution parentale ou bancaire ;
- Action Logement est garant pour vous ;
- pour des logements du parc privé, des résidences étudiantes privées sous contrat, des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...

Pour qui ?
Pour les jeunes de 18 à 30 ans (étudiants compris), les salariés de plus de 30 ans et les travailleurs saisonniers :

- des secteurs privé et agricole gagnant jusqu'à 1 710 € net par mois,
- ou récemment embauchés (moins de 6 mois),
- ou en mobilité professionnelle,
- ou ayant une promesse d'embauche de moins de 3 mois.



Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer, selon le secteur, ne dépassant pas 1 000 € charges comprises dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation. Pour les autres, le montant du loyer, selon le secteur, ne doit pas dépasser 1 940 € par mois.
En cas de défaut de paiement, Action Logement prend en charge le paiement du loyer, des charges locatives (au maximum 36 mois de loyers impayés pour un logement privé et 9 mois pour un logement social, une résidence étudiante Crous ou Habitat Jeunes...) et d'éventuelles dégradations locatives (dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé).
Action Logement verse l'argent au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif Visale doit avoir lieu avant la signature du bail. Cette démarche peut se faire jusqu'à 3 mois avant.

- Rendez-vous sur *www.visale.fr* pour tester votre éligibilité.
- Créez votre compte et demandez votre Visa.
- Votre bailleur créera lui aussi son compte et activera la garantie.
- Vous pourrez alors signer votre bail.

Intérimaires

Le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, solution en 48h, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

www.fastt.org

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie est une somme demandée par le propriétaire à la signature du bail pour couvrir d'éventuels impayés ou dégradations du logement.

- Logement vide : 1 mois de loyer hors charges.
- Logement meublé : 2 mois de loyer hors charges.

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de l'**avance Loca-Pass** d'Action Logement.

Avance Loca-Pass

L'avance Loca-Pass est un prêt à taux zéro qui permet de financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans le logement.

- **Combien ?** Jusqu'à 1 200 €.
- **Pour qui ?** Jeunes de moins de 30 ans (en alternance ou en recherche d'emploi), étudiants salariés (CDD, stage d'au moins 3 mois, bourse), salariés du secteur privé (sans condition d'âge).
- **Remboursement :** sans intérêts sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Pour les salariés du secteur agricole, il existe l'avance **Agri-Loca-Pass**.
Simulation et demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans le logement) sur :
https://locapass.actionlogement.fr

Coordonnées des agences Action Logement : voir le carnet d'adresses.

Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance ? Vous êtes salarié du secteur agricole et vous avez trouvé un emploi loin de chez vous ?

Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Aide Mobili-Jeune pour les alternants

Cette aide vous permet de financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

- **Public** : moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé.
- **Conditions** : déménagement à plus de 70 km ou trajet supérieur à 40 min. Salaire inférieur à 120 % du Smic.
- **Montant** : 10 à 100 € par mois et jusqu'à 1 000 € sur 11 mois après déduction de l'aide de la Caf.
- **Demande** : 3 mois avant le début du contrat ou, au plus tard, 5 mois après sur le site : *https://mobilijeune.actionlogement.fr* .

Salariés du secteur agricole

Si vous êtes salarié du secteur agricole, cette aide vous est destinée :

- **Agri-Mobili-Jeunes** : jusqu'à 200 € par mois pour les jeunes de moins de 30 ans en alternance dans une entreprise du secteur agricole.

Pour plus d'informations : *www.actionlogement.fr* rubrique Vous êtes salarié agricole.

Si vous êtes saisonnier agricole, ne passez pas à côté de **l'aide aux saisonniers** : 150 € par mois sur 4 mois, soit 600 € maximum.

Infos et démarches :

Coordonnées des agences Action Logement : voir le carnet d'adresses.

Attention, certaines aides proposées par Action Logement peuvent évoluer ou disparaître, informez-vous
Suivez l'actualité sur
www.actionlogement.fr



LE PETIT DICO DE L'IMMO

Bail
Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

Bailleur
Propriétaire ou représentant du propriétaire.

Caution ou garant
Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

Charges
Somme d'argent à payer en plus du loyer : charges mensuelles (eau, électricité, gaz) et/ou charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

T1, T2...
Nombre de pièces (hors cuisine, salle de bain et WC).

Dépôt de garantie
Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement vide, 2 mois pour un meublé).

État des lieux
Document qui décrit l'état du logement et de ses équipements, réalisé à l'arrivée du locataire dans le logement puis à son départ.

Honoraires ou frais
Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

Quittance de loyer
Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.

Préavis
Avant de quitter le logement, vous devez prévenir le propriétaire dans un délai à respecter (voir p. 28).

Aide au 1er logement du département de la Haute-Saône

Dans le cadre du Pack-Jeunes du département de la Haute-Saône, **l'aide au premier logement** est destinée aux **jeunes Haut-Saônois âgés de 18 à 25 ans** inclus, titulaires d'un bail pour un logement situé en Haute-Saône.

Cette aide permet de faciliter l'accès à un premier logement autonome, son montant varie de **100 € à 400 €** (en fonction des ressources).

Pour faire une simulation, consulter les conditions d'attribution et effectuer sa demande en ligne :
www.mes-services-publics70.fr/e_services/ipl/

Contact : packjeunes@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

En cas de grandes difficultés

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir : financement du dépôt de garantie, des frais de déménagement, des dettes de loyers...



Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre Mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département.

Chèque énergie

Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources pour vous aider à payer vos factures d'énergie. Vous n'avez aucune démarche à faire.

https://chequeenergie.gouv.fr

Contrôler sa consommation d'énergie

Grâce à quelques astuces et gestes simples, vous pouvez faire des économies d'énergie dans votre logement.

- Ne laissez pas vos appareils en veille. Branchez-les sur des multiprises avec interrupteur pour les éteindre lorsque vous ne les utilisez pas : cela représente environ 10 % de gagné sur votre facture d'électricité !
- Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 5 minutes : un air sec se chauffe plus facilement qu'un air humide.
- Choisissez vos appareils électriques selon vos besoins et faites attention aux étiquettes énergétiques lors de l'achat.
- Les chauffages d'appoint consomment beaucoup d'énergie et sont peu efficaces.
- Rester longtemps sous la douche consomme de l'eau mais aussi de l'énergie pour la chauffer !
- Dégivrez régulièrement votre réfrigérateur et votre congélateur, et évitez de les installer près d'une source de chaleur. Ils seront moins énergivores !

Infos sur les offres d'électricité et de gaz et comparateur d'énergie sur *www.energie-mediateur.fr* .



3.



TROUVER SON LOGEMENT

Louer dans le privé

Chambre, appartement, studio, meublé ou vide... quel que soit le type de logement que vous cherchez, les annonces se trouvent facilement sur Internet.

Entre particuliers

- Activez votre réseau personnel. Le bouche à oreille est un bon moyen de faire savoir que l'on recherche un logement et il s'avère souvent efficace.
- Faites le tour des annonces sur le Web et créez-vous des alertes.

En passant par une agence

Elles disposent d'annonces, organisent les visites, rédigent le bail, effectuent l'état des lieux... Vous payez des frais seulement au moment de la signature du bail (environ 1 mois de loyer hors charges).

Plus d'infos : *www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375*

En s'adressant à un notaire

Les notaires peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Trouver un notaire près de chez vous : *www.notaires.fr*.

En passant par Action Logement

Des offres de logements intermédiaires et privés à retrouver par ville sur : *www.actionlogement.fr* rubrique Trouver un logement / Les offres de logement

Où s'informer ?

Les professionnels du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières possibles.
www.jeunes-bfc.fr/reseau-ij

Les **CLLAJ** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.
www.uncllaj.org - *www.projet-toit.fr*

*Pour les **adresses régionales**, voir le carnet d'adresses.*

Offres immobilières

Quelques **sites :**

www.lokaviz.fr (réservé aux étudiants)
www.seloger.com
www.leboncoin.fr
www.pap.fr
www.fnaim.fr
www.immojeune.com
www.immobilier.notaires.fr
www.inli.fr (réservé aux salariés)
www.paruvendu.fr

Quelques **applications** :

- Crous Mobile
- Jinka (référence plus de 100 sites)
- Bien'ici
- Roomster (dédié à la colocation)

Pensez également aux **groupes Facebook** dédiés à la location et à la colocation (mots clés : location + ville ou logement + ville). Créez-vous des alertes !

Si vous avez du mal à trouver un logement, pensez à élargir votre périmètre de recherches aux villes périphériques. Les loyers sont souvent moins chers et l'accès y est facile avec les transports en commun.

Soyez vigilant !

Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.

Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.

N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.

Méfiez-vous des « fausses » annonces, des loyers trop bas.

Ne louez pas un logement de moins de 9m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.

Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Pensez à ajouter un filigrane sur vos documents personnels afin de les protéger lorsque vous transmettez votre dossier de location à une agence ou à un particulier.

https://filigrane.beta.gouv.fr

Louer un logement social

Les **logements sociaux et abordables** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique, et renouvelez-la chaque année, en ligne sur le site régional : *www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr*

Bon plan : le site Bon Bail Appart

Le site *https://bonbailappart.fr* permet aux **jeunes** (étudiants, jeunes actifs, en couple, à plusieurs en solo) de faire une **demande de logement social** très facilement directement en ligne. Dans chacun des 8 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté, 21 bailleurs sociaux vous proposent des **appartements de qualité, bien placés, à loyers abordables**.

À noter :
vous pouvez faire valoir votre Droit au logement opposable (Dalo) pour un logement adapté à votre situation (sous certaines conditions).

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005

La **plateforme locative d'Action Logement AL'in** vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Vous devez demander votre numéro unique avant de vous créer un compte. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés.

https://al-in.fr

Bon à savoir : des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et des locataires aux revenus limités (garantie Visale possible, voir p. 7).

www.habitat-humanisme.org
www.soliha.fr

Partager son logement

Transition entre le cocon familial et l'autonomie, la formule de la **colocation** permet d'habiter un logement plus grand et à plusieurs, tout en limitant son budget.

C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement, à condition de bien s'entendre avec ses colocataires… tolérance et ouverture d'esprit indispensables.

La colocation

En **colocation**, il existe 2 types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire.

Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits, des mêmes obligations et conserve un exemplaire du contrat.

Attention, une **clause de solidarité** peut être prévue. Dans ce cas, chacun est responsable du paiement du loyer. Si un des colocataires ne paie pas sa part, les autres doivent payer la part manquante au propriétaire.

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- Un **bail pour chaque colocataire**.

Chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et le partage des espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Surface minimum :

- 16 m² pour 2 personnes,
- 9 m² pour tout colocataire supplémentaire.

Bon à savoir

- Vous êtes en coloc ? Assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.
- Chaque colocataire peut faire une demande individuelle d'aide au logement.
- Chacun est libre de quitter le logement avant la fin du bail, à condition de respecter le délai de préavis.
- Le départ d'un colocataire ne met pas fin au bail pour les autres.
- Si vous êtes en couple, mariés ou pacsés, ce n'est pas de la colocation.

Conseils pour une colocation réussie

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun, des espaces de vie, de l'intimité...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés

- Prenez le temps de bien **vous renseigner sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un **logement suffisamment grand** pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires : mode de vie, solvabilité...
- Définissez dès le départ les **règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez **faire des compromis** et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour **découvrir d'autres cultures**, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème** : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

• Mettez en place une **cagnotte pour les petits achats communs**

Tricount : application gratuite pour gérer les dépenses de groupe.

Où trouver ses colocataires ?

www.appartager.com
www.lacartedescolocs.fr
www.lokaviz.fr (pour étudiants)
https://roomster.com

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 12)

Pensez aux réseaux sociaux et à déposer une annonce dans votre école!

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre besoin / Louer / Type de location / Colocation

www.service-public.fr tapez « colocation» dans la barre de recherche

Kolocation à projets solidaires

Les **colocations à projets solidaires Kaps** s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans, étudiants, salariés ou en service civique et permettent de vivre en colocation avec un loyer modéré. En échange, vous vous engagez, avec les autres colocataires, dans des actions solidaires pour les habitants du quartier.
Une **colocation solidaire KAPS existe à Dijon**. Devenez Kapseuse ou Kapseur en contactant l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) via ce formulaire :
https://form.jotformeu.com/211092788965368

Plus d'infos : *https://afev.org/actions/colocation-solidaire*

Logements partagés jeunes actifs (LPJA) du département du Doubs

Le Département du Doubs porte un dispositif innovant dans les villes de Morteau et Doubs / Pontarlier de « **Logements Partagés pour les Jeunes Actifs (LPJA)** ».
S'adressant aux **jeunes de 16 à 29 ans** en **apprentissage, alternance, formation professionnelle** qualifiante ou **en début de carrière** (CDD ou CDI), ces **logements meublés en colocation** ont pour objectif de faciliter l'accès à un logement abordable et d'accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel.
Plus d'infos : ljpa@doubs.fr
www.doubs.fr

La cohabitation intergénérationnelle

La colocation intergénérationnelle

« L'hébergé » (jeune de moins de 30 ans) est logé contre une participation financière modeste chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). En échange, il doit assurer une présence et rendre de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes.

Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la Caf.

Plus d'infos auprès des associations spécialisées : *www.cohabilis.org*

*Voir les **adresses des structures** qui proposent des logements intergénérationnels en région BFC **dans le carnet d'adresses** à la fin de ce guide.*



Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des **personnes vieillissantes**, **isolées** et des **étudiants**. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

Plus d'infos :
www.habitat-humanisme.org
www.soliha.fr
Retrouvez les adresses des résidences intergénérationnelles en Bourgogne-Franche-Comté dans le carnet d'adresse à la fin de ce guide.

D'autres façons de cohabiter

Générations Part'âges

Ce dispositif propose des logements gratuits aux étudiants en échange de 15h par semaine passées aux côtés de résidents seniors. Il existe 3 résidences en Bourgogne-Franche-Comté (Plombières-les-Dijon, Charnay-les-Mâcon, Le Creusot).
www.domitys.fr/lpr/generation-part-ages
Retrouvez les adresses des résidences Générations Part'âges en Bourgogne-Franche-Comté dans le carnet d'adresses à la fin de ce guide.

La chambre meublée chez l'habitant

Bon plan pour ceux qui recherchent l'ambiance familiale et qui disposent d'un petit budget. Des particuliers louent une **chambre meublée indépendante** de leur appartement ou maison avec un accès à la cuisine et à la salle de bain.

Bon à savoir : pensez à signer un bail.

www.lokaviz.fr (pour étudiants)
www.leboncoin.fr

Logement contre services

Certains propriétaires proposent gratuitement une **chambre meublée** en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire.

Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les services rendus ne doivent pas être supérieurs au montant du loyer d'une chambre.

Attention, il n'y a aucune législation pour encadrer ce type d'hébergement. Restez vigilant !

Voir le site : *www.toitchezmoi.com*

Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

Cités U et résidences universitaires Crous

Les logements en **cités U** et **résidences universitaires** du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants boursiers** sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne **entre le 15 janvier et le 31 mai** pour la rentrée suivante, via la procédure du **Dossier social étudiant (DSE)** : *www.messervices.etudiant.gouv.fr*.
Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur :
https://trouverunlogement.lescrous.fr
Plus d'infos : *www.etudiant.gouv.fr* (tapez « DSE » dans le moteur de recherche).

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements, cuisine collective…), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U…
Plus d'infos sur : *www.crous-bfc.fr*

Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

CALENDRIER DES DÉMARCHES

Zoom

De début mars à fin mai 2026

1

Demande de DSE
Faites votre demande de dossier social étudiant en ligne : www.messervices.etudiant.gouv.fr.

Début mai

2

Dépôt des vœux
Dès réception du mail d'information, saisissez vos vœux de logements sur https://trouverunlogement.lescrous.fr.

De mi-juin au 1er juillet

3

Attribution du logement
Différents tours d'affectation sont réalisés, ce qui vous permet d'ajuster selon vos choix d'études et vos résultats d'orientation.

Vous avez 48h pour confirmer la réservation en ligne. Priorité aux boursiers.

Début juillet

4

Phase complémentaire
Ouverte à tous les étudiants.

- Loyers modérés et toutes charges comprises,
- les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées directement aux résidences Crous),
- accès à Internet.
- Accessibles aux étudiants en situation de handicap.
- Ateliers et animations pour créer du lien entre les résidents.

La plateforme Mon Logement Étudiant centralise des offres de logements fiables au sein de résidences étudiantes et Crous. Trouvez le logement qui vous convient en sélectionnant votre académie, ville ou département, votre budget maximum pour le loyer, si vous souhaitez vivre en colocation ou si vous avez besoin d'un accès adapté PMR.
https://monlogementetudiant.beta.gouv.fr

Foyers et maisons d'étudiants

Certains foyers sont à caractère religieux ou ont des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes...
Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.
Les maisons d'étudiants accompagnent, hébergent, accueillent des jeunes français et étrangers qui poursuivent leurs études.
Liste des chambres par ville :
www.unme-asso.com
*Pour les **coordonnées des foyers pour étudiants**, voir le carnet d'adresses.*

Résidences Habitat Jeunes

Les **résidences Habitat Jeunes** (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent des jeunes de 16 à 30 ans : salariés, stagiaires, apprentis, en formation, demandeurs d'emploi indemnisés.
Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.

Ces résidences, accessibles à tous les **jeunes aux ressources modestes**, proposent plusieurs types de logements meublés, de la chambre au T3 à des prix très modérés et toutes charges comprises. Ces logements ouvrent droit aux allocations de la Caf, ne nécessitent pas d'avoir un garant et acceptent les aides Loca-Pass, Mobili-Jeune et la garantie Visale.
Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (démarches administratives, recherche d'emploi...), ainsi que des animations collectives (loisirs, culture, citoyenneté) et, dans certaines résidences, une épicerie solidaire.

Plus d'infos :
www.habitatjeunes.org (voir la carte interactive pour situer les résidences)
www.habitat-jeunes-bfc.fr (site de l'Union régionale Habitat Jeunes Bourgogne-Franche-Comté)
*Pour les **coordonnées des résidences Habitat Jeunes**, voir le carnet d'adresses.*

- La redevance (loyer), payable à la fin du mois, est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine seulement.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences **Adoma** ou **Coallia**.

Elles s'adressent à tout **public en difficulté** : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés CAF.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Il est possible d'être dirigé vers une de ces résidences par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, Mission locale...).

Plus d'infos :
www.adoma.cdc-habitat.fr
www.coallia.org

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent **des appartements équipés et meublés** aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'aide au logement de la Caf.

Des espaces collectifs (salle de travail, de sport, de convivialité…) ainsi que des services (laverie, local à vélo, parking...) sont accessibles aux résidents.

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun.

Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org
www.studylease.com

*Pour les **coordonnées des résidences privées**, voir le carnet d'adresses.*

Les Compagnons du Devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du Devoir.

www.compagnons-du-devoir.com
rubrique Maisons et CFA

Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger **quelques nuits ou semaines**.

Résidences universitaires

À partir de janvier, selon les places disponibles, les résidences universitaires sont accessibles pour une nuit, quelques jours, voire plus, à l'occasion d'un stage ou d'une mobilité dans une autre région. Les étudiants boursiers et non boursiers peuvent en bénéficier.

Plus d'infos :

- De une nuit à un mois : *www.bedandcrous.com*
- Plus d'un mois : *https://trouverunlogement.lescrous.fr*

Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Résidences privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p.17).

Chambres d'hôte

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère pour des séjours plus longs.

www.airbnb.fr
www.chambres-hotes.fr
www.clevacances.com
www.gites-de-france.com
www.leboncoin.fr

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique : *www.hifrance.org*

*Pour les **coordonnées des Auberges** de jeunesse, voir le carnet d'adresses.*

Centres internationaux de séjour CIS - éthic étapes

Ouverts à tous, individuels ou groupes, ces centres proposent des chambres et des prestations annexes :
www.ethic-etapes.fr

*Pour les **coordonnées des CIS**, voir le carnet d'adresses.*

Cité de l'alternance

Le Crous Bourgogne-Franche-Comté propose sur le campus de Dijon des logements réservés aux étudiants en alternance, quel que soit leur âge, leur lieu d'études ou de travail. Les tarifs sont adaptés au planning de chacun : à la semaine, à la quinzaine, au mois.
Plus d'infos : *www.crous-bfc.fr/se-loger/je-cherche-un-logement/cite-de-lalternance*

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable :
www.campingfrance.com

Hébergement d'urgence

- Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.
Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7
- Les centres maternels accueillent et logent des femmes enceintes et mères isolées avec un enfant de moins de 3 ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique. Un projet de réinsertion sociale peut être proposé.
- Les femmes victimes de violences conjugales ayant quitté leur domicile peuvent être accueillies, avec leurs enfants, dans des foyers pour femmes. Pour trouver un hébergement, contactez le **3919**, numéro d'information, d'écoute et d'orientation pour les femmes (appel gratuit).



4.



VISITER UN LOGEMENT

Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions que vous devez lui poser lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille...

À vérifier avant de visiter

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges et quel est leur montant ? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...) ?
- Y a-t-il un garage ou un local à vélo ? Un parking ? Peut-on se garer facilement à proximité ?
- Y a-t-il des transports en commun à proximité (arrêt de bus, tram...) ?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

Astuces

- Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité.
- Si possible, visitez le logement accompagné : deux paires d'yeux valent mieux qu'une !
- Pensez à faire une capture d'écran de l'annonce pour retrouver les détails de l'offre !

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant ? Salarié ?
- Êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 7)
- Êtes-vous déjà locataire ?

Lutte contre les discriminations

Si vous pensez avoir été défavorisé lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer et vous faire aider sur ***www.antidiscriminations.fr***.
Pour joindre le Défenseur des droits : **3928** (numéro de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination).

Les documents que le bailleur est en droit de vous demander

✓ Documents autorisés	✗ Documents interdits
✓ Pièce d'identité (passeport, carte d'identité, titre de séjour…).	✗ Attestation d'absence de crédit.
✓ Justificatifs de situation (carte étudiant, contrat de travail, d'apprentissage…).	✗ Copie de votre relevé de compte.
✓ Justificatifs de domicile (quittance de loyer, attestation d'hébergement en cours…).	✗ Extrait de votre casier judiciaire.
✓ Justificatifs de ressources de votre garant (avis d'imposition, bulletins de salaire…) ou votre « visa » Visale.	✗ Dossier médical.
✓ Estimation de l'allocation Caf (voir p. 6 pour vous informer sur les aides de la Caf).	✗ De l'argent pour réserver le logement.

Notre Conseil : préparez soigneusement votre dossier de locataire avant de prendre rendez-vous pour une visite. Qu'ils soient imprimés, sur clé USB, sur votre boîte mail ou directement sur le site *www.dossierfacile.logement.gouv.fr* (dossier de location numérique validé par l'État), ayez bien ces documents avec vous.

Faites des photocopies, ne donnez jamais les originaux !

Pour plus d'infos, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil): *www.anil.org/votre-besoin/louer/trouver-un-logement/dans-le-prive*.

Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (Adil) ; pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide.



Votre pense-bête visite

INFOS PRATIQUES

- D'où vient l'offre
- Contact de l'agence ou du propriétaire
- Adresse du logement
- Nom du quartier
- Date de disponibilité

DESCRIPTION

- Type de logement (chambre, studio…)
- Vide / meublé
- Surface
- Orientation (ensoleillement)
- Étage
- Parking / garage / cave
- Jardin / espaces verts

INFOS FINANCIÈRES

- Montant du loyer
- Charges : montant + précisions de ce qui est inclus
- Montant du dépôt de garantie
- Frais (agence / notaire)

INFOS ÉNERGÉTIQUES

- Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)
- État des fenêtres, portes…
- DPE (diagnostic de performance énergétique)

ÉTAT DU LOGEMENT

- Accès au logement et état du bâtiment
- État des pièces principales
- État et équipement de la cuisine
- État des sanitaires
- État des surfaces (sols, murs, plafonds)
- État des équipements (électricité, chauffage…)
- État du mobilier (dans un logement meublé)
- Connexion web : accès internet, TV, téléphone

AUTRES

- Environnement
- Proximité des commerces
- Transports
- Ressenti

Suite à la visite



Visite

Remise de votre dossier au propriétaire.

VOUS ATTENDEZ LA RÉPONSE

Demandez au propriétaire dans combien de temps il rendra sa décision.

Réponse positive

VOUS PRENEZ LE LOGEMENT

Dans ce cas, tout s'enchaîne très vite, le propriétaire n'a aucun intérêt à laisser traîner les choses ! Vous convenez d'un rendez-vous pour établir le contrat de location, l'état des lieux et la remise des clefs.

- Même si vous pensez avoir trouvé l'appartement de vos rêves, continuez les visites tant que vous n'avez pas signé le bail.

- Vous n'avez pas osé en parler lors de la visite ? L'état des lieux est le moment idéal pour constater et mentionner toutes les anomalies (voir p. 27).

Réponse négative

ÇA N'A PAS MATCHÉ

Vous n'avez pas été retenu ou vous n'avez pas souhaité donner suite...

Poursuivez vos recherches !



5.



CONNAÎTRE SES DROITS

Tout sur le bail

Le **bail** (contrat de location) est un document **obligatoire** signé par le propriétaire et par le locataire.

Durée minimale du bail

- Logement **vide : 3 ans** (reconduction tacite), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé : 1 an** (reconduction tacite) ou **9 mois** si le locataire est étudiant ou apprenti (non renouvelable tacitement).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer et des charges : modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire (s'il a quitté le logement depuis moins de 18 mois).
- Estimation des dépenses de chauffage.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Plus d'infos : *www.anil.org*

Bail mobilité

Ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie Visale (voir p. 7).

Documents joints

- Une notice d'information (indiquant les droits et obligations du propriétaire et du locataire).
- État des lieux (voir p. 27).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété,

règlement des parties communes et privées.

- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

Colocation

Deux options possibles :

- le **bail unique** (tous les colocataires signent le même bail),
- le **bail individuel** pour chaque colocataire.

Plus d'infos : page 14

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

CONSULTEZ LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Attention à la sous-location !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.
Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.
En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement (sauf dans le cas de la colocation intergénérationnelle) et à vous assurer.

État des lieux

L'état des lieux est un **document obligatoirement joint au bail**. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments.

Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être **signé par le locataire et le propriétaire** (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire, et durant le 1er mois de la période de chauffe pour le chauffage).

Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

Logement en mauvais état ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est possible d'appeler le numéro « **Info logement indigne** » au **0806 706 806**. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une **somme d'argent** versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail.

Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 8).

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :

- **1 mois** après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- **2 mois** après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 29).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre IBAN au propriétaire pour qu'il effectue le virement sur votre compte bancaire !

Assurance obligatoire !

Si vous ne souscrivez pas une **assurance multirisque habitation**, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

Loyer et charges

Vous devez payer votre **loyer** jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit.

En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- **les frais** liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...) ;
- **les dépenses** d'entretien et de petites réparations des parties communes de l'immeuble ;
- **les taxes** locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une **régularisation** des charges permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

Réparations locatives

Les **petites réparations** et l'entretien courant sont **à votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a, quant à lui, la responsabilité des **grosses réparations** du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

POUR PLUS D'INFOS, CONSULTEZ L'ARTICLE DE L'ANIL

Préavis et congés

Vous pourrez **donner congé** à votre propriétaire **à tout moment** sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remise en main propre contre récépissé ou émargement, ou par acte d'huissier) mais vous devrez respecter un délai de **préavis de 3 mois**.

Le délai est **réduit à 1 mois** si vous quittez un logement meublé ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue (plus d'infos sur *www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues*),
- mutation professionnelle,
- perte d'emploi,
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI),
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi,
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH,
- attribution d'un logement social,
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y

habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance en cas de logement vide, 3 mois à l'avance pour un meublé.

S'informer/se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, les organismes suivants peuvent vous conseiller.

• **Adil**
Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.
www.anil.org

• **Réseau Info Jeunes**
Les professionnels du réseau IJ informent et conseillent gratuitement sur toutes les questions liées au logement : offres, aides, démarches en ligne, droits et devoirs des locataires et propriétaires... Ils orientent, si nécessaire, vers un organisme spécialisé.
www.jeunes-bfc.fr/reseau-ij

• **Comité local pour le logement autonome des jeunes** (CLLAJ)
Les CLLAJ proposent une aide personnalisée aux jeunes à la recherche d'un logement. Ils leur permettent d'accéder à leurs droits et à une solution de logement adaptée. Leurs services s'adressent aux 16-30 ans, quelle que soit leur situation professionnelle et personnelle.
www.uncllaj.org
www.projet-toit.fr

• **Commission départementale de conciliation** (CDC)
Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1216

• **Défense du locataire : les associations**
Elles informent, conseillent et défendent les locataires.
www.clcv.org
https://confederationnationaledulogement.fr
www.la-csf.org
www.quechoisir.org
www.unaf.fr

SOS loyers impayés

Vous avez des difficultés pour payer votre loyer ? N'attendez pas !
Numéro vert, gratuit :
0805 16 00 75 (du lundi au vendredi).

• **Autres interlocuteurs**
Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste, entre autres, à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : *www.conciliateurs.fr*.

Rendez-vous dans un **Point-justice** qui vous informera sur vos droits :
www.justice.gouv.fr/annuaire rubrique Lieux d'accueil et d'information

*Pour les **coordonnées** des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.*

Vous souhaitez devenir propriétaire ?

Acheter son propre logement présente certains avantages mais ce n'est pas une décision anodine !
Commencez par définir votre projet (appartement ou maison, neuf ou ancien...) et informez-vous sur le marché de l'immobilier (prix moyens, taux d'intérêt...).
Ensuite, faites le point sur votre budget (revenus, épargne) pour déterminer votre capacité d'emprunt. En plus des prêts classiques, il existe des prêts réglementés ou conventionnés qui facilitent l'accès à la propriété pour les personnes avec des revenus modestes. L'Adil et/ou Action Logement vous accompagnent gratuitement dans vos démarches. *www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15913*

6.



EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER

Check-list des formalités

Pour emménager ou déménager, pensez à :

- envoyer votre préavis de départ par courrier en recommandé avec accusé de réception (voir p. 28) ;
- résilier / souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- fournir le justificatif de l'assurance habitation pour le nouveau logement ;
- relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs de votre choix ;
- demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet ;
- inscrire/retirer votre nom sur la boîte aux lettres et l'interphone ;
- prévenir les administrations de votre changement d'adresse : Caf, banque, assurance maladie, employeur, France Travail, impôts… ;
- demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble.

Bon à savoir : notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : *www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11193*

Donnez une seconde vie aux objets

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries pour acheter, donner ou revendre vos objets.
Une autre solution : réparez-les ou faites-les réparer. Pour certains objets, vous pouvez bénéficier du bonus réparation octroyé par l'État. Renseignez-vous sur : *www.ecologie.gouv.fr/bonus-reparation*.
vide-greniers.org : agenda
envie.org : électroménager
repaircafe.org/fr : réparer de l'électroménager, des meubles, des objets usuels, des vélos…
ressourcerie.fr
emmaus-france.org
donnons.org
jedonne.fr

Applications
Kowaa : chaque objet mis en ligne génère un don pour une association
Geev : objets gratuits

7.

CARNET D'ADRESSES

CAF (CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES)

www.caf.fr

Pour contacter votre Caf, un seul numéro de téléphone : le **3230** (ou le 09 69 32 52 52 pour les étudiants).

Côte-d'Or (21)

Caf de la Côte-d'Or

15 rue Jean-Baptiste Lallemand
21043 Dijon Cedex 9
www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-cote-d-or

Doubs (25)

Caf du Doubs

2 rue Denis Papin
25000 Besançon
www.caf.fr/allocataires/caf-du-doubs

Jura (39)

Caf du Jura

62 route de Lyon
39200 Saint-Claude
www.caf.fr/allocataires/caf-du-jura

Nièvre (58)

Caf de la Nièvre

83 rue des Chauvelles
58013 Nevers Cedex
www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-nievre

Haute-Saône (70)

Caf de la Haute-Saône

13 boulevard des Alliés – BP 90249
70005 Vesoul Cedex
www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-saone

Saône-et-Loire (71)

Caf de Saône-et-Loire

177 rue de Paris
71024 Mâcon Cedex 9
www.caf.fr/allocataires/caf-de-saone-et-loire

www.facebook.com/caf-saoneetloire

Yonne (89)

Caf de l'Yonne

12 rue du Clos
89021 Auxerre Cedex
www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-yonne

Territoire de Belfort (90)

Caf du Territoire de Belfort

12 rue du Général Strolz
90009 Belfort Cedex
www.caf.fr/allocataires/caf-du-territoire-de-belfort

ACTION LOGEMENT

Gère certaines aides au logement : avance Loca-Pass, garantie Visale, aide Mobili-Jeune.
www.actionlogement.fr

Pour contacter votre agence Action Logement, une seule adresse e-mail en région Bourgogne-Franche-Comté : contactbfc.als@actionlogement.fr

Côte-d'Or (21)

Action logement - Dijon

Direction Régionale
28 boulevard Clemenceau
21000 Dijon
03 45 43 31 50

Doubs (25)

Action logement - Besançon

33 avenue du 60ème Régiment d'Infanterie
25000 Besançon
03 39 73 00 46

Jura (39)

Action logement - Lons-le-Saunier

117 rue Regard
39000 Lons-le-Saunier
03 63 67 70 06

Nièvre (58)

Action logement - Nevers

13 rue des Docks
58000 Nevers
03 45 26 70 02

Haute-Saône (70)

Action logement - Vesoul

2 place Edwige Feuillère
70000 Vesoul
03 63 13 20 08

Saône-et-Loire (71)

Action logement - Chalon-sur-Saône

1 avenue de Verdun – Bât LB2
71100 Chalon-sur-Saône
03 45 77 30 33

Yonne (89)

Action logement - Auxerre

4 rue de Sparre
89000 Auxerre
03 45 45 80 18

Action logement - Sens

41 rue du 19 mars 1962 – Bât D
89100 Sens
03 58 15 20 09

Territoire de Belfort (90)

Action logement – Belfort

1 bis avenue du Capitaine de la Laurencie
90000 Belfort
03 63 02 30 66

LOGEMENT SOCIAL (HLM)

Pour obtenir un logement social, une seule demande en ligne permet de contacter tous les bailleurs sociaux d'un même secteur géographique :
www.logementbourgogne-franche-comte.fr

Pour les jeunes (étudiants, jeunes actifs, en couple, à plusieurs en solo) il est possible de faire une demande de logement social via le site régional : *https://bonbailappart.fr* . Ce site regroupe 21 bailleurs sociaux sur les 8 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté.
Liste des sites des principaux bailleurs sociaux présents en région Bourgogne-Franche-Comté :

Côte-d'Or (21)

www.cdc-habitat.fr
www.granddijonhabitat.fr
www.habellis.fr
www.icfhabitat.fr
www.orvitis.fr

Doubs (25)

www.habitat25.fr
www.ideha.fr
www.logegbm.fr
www.neolia.fr

Jura (39)

www.gdhabitat.fr
www.lmpt-coop.fr
www.neolia.fr

Nièvre (58)

www.1001vieshabitat.fr
www.habellis.fr
www.icfhabitat.fr
www.nievrehabitat.com

Haute-Saône (70)

www.habitat70.fr
www.ideha.fr
www.neolia.fr

Saône-et-Loire (71)

www.cdc-habitat.fr
www.habellis.fr
www.macon-habitat.com
www.opacsaoneetloire.fr
www.semcoda.com

Yonne (89)

www.auxrlogis.fr
www.domanys.fr
www.habellis.fr
www.simad-location-joigny.fr

Territoire de Belfort (90)

www.neolia.fr
www.th90.fr

COHABITATION INTERGENERATIONNELLE

Colocation intergénérationnelle

Côte-d'Or (21)

Binôme 21

41 rue d'York
21000 Dijon
03 80 46 17 43
contact@binome21.fr
www.binome21.fr

Doubs (25)

PEP CBFC
34 rue de la Corvée
25000 Besançon
03 81 25 34 00
www.pepcbfc.org/delegation/doubs-25

Nièvre (58)

Part'âges un toit - CCAS de Cosne-Cours-sur-Loire

2 bis rue du Général Binot
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
03 86 28 55 44
ccas@mairiecosnesurloire.fr
https://mairiecosnesurloire.fr/partages-un-toit

Résidences intergénérationnelles gérées par Habitat et Humanisme :

Côte-d'Or (21)

Maison intergénérationnelle et inclusive Le trait d'union

Le Trait d'Union
10 bis rue des Gondrandes
21300 Chenôve
07 69 60 56 24
www.habitat-humanisme.org/projets/residence-intergenerationnelle-le-trait-d-union
Cette résidence située à Chenôve (21), dispose de 24 logements du studio au T3 et des espaces communs. Elle accueille des séniors, des personnes en situation de handicap, des familles monoparentales et des jeunes (apprentis, étudiants ou jeunes travailleurs) à faibles ressources.

Doubs (25)

Résidence intergénérationnelle Noël Roncet

18 rue du Professeur Haag
25000 Besançon
www.habitat-humanisme.org/projets/residence-intergenerationnelle-a-besancon
Cette résidence située à Besançon (25), est composée de logements et d'espaces partagés, elle accueille des jeunes, des familles monoparentales et des personnes âgées, tous à faibles ressources.

Résidences intergénérationnelles Générations Part'âges

Ce dispositif géré par Domitys, propose des logements gratuits pour les étudiants en échange de 15h d'animation par semaine aux côtés de résidents séniors.
Plus d'infos sur *www.domitys.fr/lpr/generation-part-ages*

Côte-d'Or (21)

Résidence sénior « Les Vantelles »

27 avenue François Mitterrand
21370 Plombières-les-Dijon
02 47 51 70 00
www.domitys.fr/residence-services-senior/bourgogne-franche-comte/cote-dor-21/plombieres-les-dijon-les-vantelles-21

Saône-et-Loire (71)

Résidence sénior « Le Bouquet »

50 rue de Hongrie
71850 Charnay-les-Mâcon
02 47 51 70 00
www.domitys.fr/residence-services-senior/bourgogne-franche-comte/saone-et-loire-71/charnay-les-macon-le-bouquet-71

Résidence sénior Les Crystaux

5 rue du puits des Moineaux
71200 Le Creusot
03 59 28 36 51
www.domitys.fr/residence-services-senior/bourgogne-franche-comte/saone-et-loire-71/le-creusot-les-cristaux-71

CROUS (CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES)

Le Crous gère les cités et les résidences universitaires pour les étudiants.

Côte-d'Or (21)

Crous de Bourgogne-Franche-Comté – Division de la vie étudiante - site de Dijon

6 B rue du recteur Marcel Bouchard
21000 Dijon
09 72 59 65 65
www.crous-bfc.fr
Pôle hébergement : 03 45 34 85 83 – accueil.hebergement-dijon@crous-bfc.fr

Doubs (25)

Crous de Bourgogne-Franche-Comté - Division de la vie étudiante - site de Besançon

40 avenue de l'Observatoire
25000 Besançon
09 72 59 65 65
www.crous-bfc.fr
Pôle hébergement : 03 81 48 47 47 - pole-hebergement-besancon@crous-bfc.fr

Territoire de Belfort (90)

Pôle hébergement Nord Franche-Comté (Belfort-Montbéliard)

03 84 21 06 01
pole-hebergement-nfc@crous-bfc.fr

FOYERS ET MAISONS D'ÉTUDIANTS

Ces foyers peuvent avoir des conditions d'accueil spécifiques.
Site ressource de l'union nationale des maisons d'étudiants : *http://unme-asso.com*

Côte-d'Or (21)

Foyer Pier Giorgio Frassati

9 bis boulevard Voltaire
21000 Dijon
03 80 63 14 63
accueil.md@le9bis.fr
www.diocese-dijon.com/le-diocese/services-pastorales/pastoraledesjeunes/etudiants
Ouvert aux étudiants (garçons).

Résidence Internationale d'étudiants - RIE

6 rue Maréchal Leclerc
21000 Dijon
03 80 71 70 00
rie-dijon@wanadoo.fr
http://cief.u-bourgogne.fr
Ouvert à l'hébergement temporaire toute l'année en fonction des places disponibles. Propose des chambres et des appartements du T1 au T3.

Doubs (25)

Escale jeunes
9 rue de la Convention
25000 Besançon
03 81 81 10 18
escalejeunes@diocese-besancon.fr
www.diocese-besancon.fr/escalejeunes
Espace chrétiens de jeunes de rencontres. Hébergement d'une dizaine de jeunes, participation à la vie communautaire.

Saône-et-Loire (71)

Maison des Saints-Anges

6 rue de la Préfecture
71000 Mâcon
03 85 38 07 99
accueil@maisonsaintanges.fr
www.maisonsaintsanges.fr
Pour tous publics.

RÉSIDENCES PRIVÉES POUR ÉTUDIANTS

Ces résidences sont spécialisées dans l'hébergement des étudiants et souvent des stagiaires et apprentis. Vous pouvez aussi vous adresser aux résidences jeunes actifs qui accueillent tous types de publics, y compris des étudiants même si ce n'est pas leur public prioritaire (cf p.36).

Côte-d'Or (21)

Résidence étudiante les blanches fleurs

71C rue des blanches fleurs
21200 Beaune
03 80 68 42 08
sca@habellis.fr
www.habellis.fr

Résidence 1887 Campus

38 boulevard Voltaire
21000 Dijon
04 37 42 20 00
contact@nomadcampus.com
https://nomadcampus.com

Résidence Apart'Etud Dijon Eiffel

8/12 rue Chanoine Vinceneux
21000 Dijon
06 75 62 19 77
dijon.eiffel@nemea.fr
www.nemea-residence-etudiante.com

Résidence Le Drapeau - Les belles années

3 allée Chevalier de la Barre
21000 Dijon
04 78 17 14 11
contact@lesbellesannees.com
www.lesbellesannees.com

Résidence étudiante les Académies des Ducs

1 boulevard de la Fontaine des Suisses
21000 Dijon
07 52 60 29 72
https://logement.smerra.fr

Résidence étudiante Burgundinn République

15 rue Gagnereaux
21000 Dijon
06 40 81 30 65
hello@burgundinn.com
www.burgundinn.com

Résidence étudiante Burgundinn Université

73 rue de Mirande
21000 Dijon
06 40 81 30 65
hello@burgundinn.com
www.burgundinn.com

Résidence étudiante Les Estudines Champollion

2 avenue Champollion
21000 Dijon
09 69 39 08 98
www.estudines.com

Résidence étudiante Les Estudines Cité des vignes

4 allée Alice Guy
21000 Dijon
09 69 39 08 98
www.estudines.com

Résidence Néorésid Clos Morlot

4 rue du Docteur J.B. Morlot
21000 Dijon
03 73 62 00 05
dijon@neoresid.com
https://www.neoresid.com

Résidence Odalys campus Trinité

2 rue André Colomban
21000 Dijon
www.odalys-campus.com

Résidence Saint-Exupéry

70 boulevard des Martyrs de la Résistance
21000 Dijon
04 84 88 01 82
https://logement.smerra.fr

Résidence étudiante Student Factory Dijon-Jouvence

23 avenue du Drapeau
21000 Dijon
01 71 25 08 20
www.student-factory.com

Résidence Studiomega Carnot

26 rue de Mulhouse
21000 Dijon
06 07 03 31 55
info@studiomega.fr
www.studiomega.fr

Résidence étudiante Uxco Fleep Dijon

7 boulevard de Chicago
21000 Dijon
07 86 30 20 50 (Victor Piquemal - Manager de résidence)
07 85 80 98 38 (Camille Gentelet - Assistante Manager de résidence)
fleepdijon@uxco.com
www.uxco.com

Résidence Campus Kare LBA

34 rue Professeur Ferdinand Cabanne
21850 Saint-Apollinaire
04 78 17 14 11
contact@lesbellesannees.com
www.lesbellesannees.com

Doubs (25)

Résidence étudiante le Portail

6 rue Roy
25000 Besançon
03 81 25 25 70
e.dotal@saone-doubs.cci.fr
http://leportaillogimea.com

Résidence Cap études Besançon

19 route de Franois
25000 Besançon
04 75 81 83 83
www.cap-etudes.com

Loge.GBM

6 rue André Boulloche
25052 Besançon cedex
03 81 41 42 43
etudiants@logegbm.fr
www.logegbm.fr

Gère 3 résidences étudiantes à Besançon : résidences Vénus et Mars (rue Gaudot), résidence Mercure (chemin de l'Epitaphe).

Logements étudiants francs-comtois

Résidences Lauréat 1 et Lauréat 2
2-4-6 rue Rubens
et 6 rue Picasso
25000 Besançon
03 81 41 94 93
contact@lef25.fr
www.lef25.fr

Résidence les 2 princesses

20-24 rue des 2 Princesses
25000 Besançon
03 81 99 19 00
www.yellome.fr

Résidence pour étudiants et alternants gérée par Néolia.

Résidence Eurêka

18-19 cité des Montboucons
25000 Besançon
03 81 99 19 00
www.yellome.fr

Résidence pour étudiants et alternants gérée par Néolia.

Résidence Oméga LBA

15 rue des Saulniers
25000 Besançon
04 78 17 14 11
contact@lesbellesannees.com
www.lesbellesannees.com

Sodere

8 rue Pierre Rubens - Immeuble Altaïr
25000 Besançon
03 81 40 54 00
www.sodere.fr

Gère les résidences Altaïr (8 rue Rubens) et Jupiter (6 rue Gaudot)

Hôtel résidences Zénitude la City

11 avenue Louise Michel
25000 Besançon
03 81 21 38 00
blc0101@zenitude-groupe.com
www.zenitude-hotel-residences.com

Hôtel résidences Zénitude les Hauts du Chazal

26 rue Paul Milleret
25000 Besançon
03 81 66 30 84
bhc0101@zenitude-groupe.com
www.zenitude-hotel-residences.com

Maison des étudiants - Arial

6 rue de la Chapelle
25200 Montbéliard
03 81 91 34 43
contact@arial25.com
www.arial25.com

Résidence 14 Etuve

14 rue de l'Etuve
25200 Montbéliard
03 81 99 19 00
www.yellome.fr

Résidence pour étudiants et alternants gérée par Néolia.

Résidence le Seize

16 rue Claude Debussy
25200 Montbéliard
03 81 99 19 00
www.yellome.fr

Résidence pour étudiants, alternants et jeunes de moins de 30 ans gérée par Néolia.

Résidences étudiantes Léonard de Vinci et Antoine de St-Exupéry

100 route d'Audincourt
25200 Montbéliard
https://residencesetudiantes.eu

Résidence étudiante Simone Veil

100 Route d'Audincourt
25200 Montbéliard
https://residencesetudiantes.eu

CCAS de Morteau

03 81 68 56 86
ccas@morteau.org
www.morteau.org

Colocations pour étudiants.

Colocation intergénérationnelle.

Gère l'application PA Morteau (Petites annonces Morteau) : annonces de logements pour étudiants, stagiaires et apprentis.

Jura (39)

Résidence étudiants Lons-le-Saunier

140 rue Georges Pompidou
39000 Lons-le-Saunier
03 84 24 62 46

Mairie de Poligny

Pôle administratif Cœur du Jura
4 rue du Champ de Foire
39802 Poligny cedex
03 84 73 71 77
m.keller@ville-poligny.fr
www.ville-poligny.fr

Gère une cité étudiante composée de 2 bâtiments : les Gentianes et les Iris.

Nièvre (58)

Résidence étudiante Amaureve

9 place du général Francis Pittié
58000 Nevers
06 76 48 57 37
amaureve@gmail.com
https://sasamaureve.com

Résidence étudiante Chauvelles

20 rue Charles Roy
58000 Nevers
04 84 88 01 82
https://logement.smerra.fr

Résidence étudiante La Folie

78 route des Saulaies
58000 Nevers
06 07 56 16 76
xaviermorel.clubvert@gmail.com

Résidence étudiante Nièvre-Maubert

47 rue de Nièvre
et 1 place Maubert
58000 Nevers
07 66 01 31 86
scil3p500@gmail.com
www.residencenievremaubert.fr

Résidence Zenao Nevers - Quai de Loire

11 quai des Mariniers
58000 Nevers
03 52 15 02 58
zenao.quaideloire@zenao-apparts.com
www.zenao-apparthotel.com

Saône-et-Loire (71)

Résidence Chalon Conservatoire étudiants

Résidence Jeunes Actifs
11 avenue Georges Pompidou
71100 Chalon-sur-Saône
07 57 48 59 81
chalon@habitatjeunesactifs.fr
www.residencejeunesactifs.com

Résidence Le Creusot étudiants

3 rue de l'Université
71200 Le Creusot
03 85 55 63 39
etudiants.lc@habitatjeunessactifs.fr
www.residencejeunesactifs.com

Résidence le Cours Moreau

7 cours Moreau
71000 Mâcon
03 85 21 52 00
coursmoreau@kosy.plus
www.kosy-apparthotels.com

Yonne (89)

Résidence Denfert Rochereau

37 avenue Denfert Rochereau
89000 Auxerre
03 86 18 09 50
etudiant@domanys.fr
www.domanys.fr

Résidence la Pléiade

1 rue de la Compagnie Ferry
89100 Sens
03 86 18 09 50
etudiant.sens@domanys.fr
www.domanys.fr

Territoire de Belfort (90)

La Maison des élèves

6 boulevard Anatole France
90000 Belfort
03 81 99 19 00
www.yellome.fr

Résidence pour étudiants et alternants gérée par Néolia.

Résidence étudiante Les Fleurs de Lotus

2A rue des Capucins
90000 Belfort
https://residencesetudiantes.eu

Résidence étudiante Nelson Mandela

18 rue de Leupe
90400 Sévenans
https://residencesetudiantes.eu

Résidence étudiante Première loge

4 rue des Fromenteaux
90400 Sévenans
https://residencesetudiantes.eu

Résidence étudiante Steve Jobs

3 bis rue du Beau Clos
90400 Sévenans
https://residencesetudiantes.eu

Résidence la Riverotte

6-8 rue de Delle
90400 Sévenans
03 81 99 19 00
www.yellome.fr

Résidence pour étudiants et alternants gérée par Néolia.

Résidence Thomas Edison

1-3 avenue Charles Bohn
90000 Belfort
03 84 46 60 81
www.studlocation.com

Résidence Antoinette

1 rue du Général Reiset
90000 Belfort
03 84 46 60 81
www.studlocation.com

Résidences étudiantes Viellard Migeon et compagnie

6 route des Forges
90120 Morvillars
03 84 27 82 61
www.vmc-gerance.com

Gère deux résidences étudiantes : Quartier Richelieu (rue du Rhône) et quartier des Vosges (rue Jules Ferry).

RESIDENCES POUR JEUNES ACTIFS

Hébergements pour jeunes apprentis, travailleurs, en formation professionnelle ou en stage et parfois pour étudiants.

RÉSIDENCES HABITAT JEUNES

Habitat jeunes Bourgogne-Franche-Comté - Urhaj
Union régionale pour l'habitat des jeunes
1 rue Jean Mazen - 21000 Dijon
07 83 58 52 02
bfc@habitatjeunes-bourgognefranchecomte.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Habitat Jeunes Bourgogne-Franche-Comté fédère toutes les résidences Habitat jeunes de la région.

Côte-d'Or (21)

Habitat Jeunes Beaune

8 avenue Guigone de Salins
21200 Beaune
03 80 24 88 00
rhj.beaune@pepcbfc.org
www.fjt-beaune.com

www.habitat-jeunes-bfc.fr/habitat-jeunes-beaune

Habitat Jeunes - Les Compagnons du Devoir et du Tour de France

1 rue Jean Mazen
21000 Dijon
03 80 67 75 93
www.compagnons-du-devoir.com

www.habitat-jeunes-bfc.fr/les-compagnons-du-devoir-et-du-tour-de-france

Héberge en priorité les Compagnons du Devoir et du Tour de France

Résidence Coluche - résidence pour jeunes

Coallia
43 bis rue de Vigne
21140 Semur-en-Auxois
03 80 97 10 22
RSSemur@coallia.org
www.coallia-jeunes.org/semur

www.habitat-jeunes-bfc.fr/residence-coluche

Doubs (25)

Résidence Jeunes La Cassotte

18 rue de la Cassotte
25000 Besançon
03 81 51 98 60
contact@fjt-lacassotte.com
www.fjt-lacassotte.com

www.habitat-jeunes-bfc.fr/residence-jeunes-la-cassotte

Habitat Jeunes Les Oiseaux

48 rue des Cras
25000 Besançon
03 81 40 32 00
contact@hajlesoiseaux.fr
www.habitatjeuneslesoiseaux.fr

www.habitat-jeunes-bfc.fr/habitat-jeunes-les-oiseaux

Jura (39)

Résidence Jeunes Le Saint-Jean

9 rue Jean XXIII
39100 Dole
03 84 82 36 74
contact@residence-jeunes-dole.fr
https://residence-jeunes-dole.fr

www.habitat-jeunes-bfc.fr/habitat-jeunes-le-saint-jean

Nièvre (58)

Résidence jeunes Clair-Joie

Coallia
2 rue du Cloître Saint-Cyr
58000 Nevers
03 86 37 73 20 ou 03 86 37 74 96
karine.dubois@coallia.org
www.coallia-jeunes.org/nevers

www.habitat-jeunes-bfc.fr/residence-clair-joie

Résidence habitat jeunes Les Loges

64 rue de Marzy
58000 Nevers
03 86 57 46 99
rhj.nevers@pepcbfc.org
www.pepcbfc.org

www.habitat-jeunes-bfc.fr/residence-habitat-jeunes-les-loges

Haute-Saône (70)

Point habitat jeunes - PHAJ

19 rue Marcel Rozard
70000 Frotey-lès-Vesoul
03 84 75 01 63
phaj@ahssea.fr
www.ahssea.fr/point-habitat-jeunes-phaj

www.habitat-jeunes-bfc.fr/point-habitat-jeunes-0

Saône-et-Loire (71)

Espace Saint-EX

Foyer des jeunes travailleurs et Centre international de séjour Ethic Etapes
Rue Saint-Exupéry - BP 123
71404 Autun Cedex
03 85 86 58 30
accueil@espacesaintex.fr
www.espacesaintex.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr/espace-saint-ex
www.ethic-etapes.fr

Résidence Chalon Colisée Jeunes actifs

Résidence Jeunes Actifs
18 avenue Pierre Nugue
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 46 44 90
chalon@habitatjeunesactifs.fr

www.residencejeunesactifs.com
www.habitat-jeunes-bfc.fr/habitat-jeunes-actifs-chalon-sur-saone

Résidence jeunes actifs

28 rue de Chanzy
71200 Le Creusot
03 73 83 87 20
creusot@habitatjeunesactifs.fr
www.residencejeunesactifs.com
www.habitat-jeunes-bfc.fr/habitat-jeunes-actifs-le-creusot

Résidence habitat jeunes Le Plessis

5 rue de la Résistance
71300 Montceau-les-Mines
03 85 69 06 20
contact@haj-montceau.fr
www.haj-montceau.fr
www.habitat-jeunes-bfc.fr/residence-habitat-jeunes-le-plessis

Résidence Jeunes Actifs

Rue Michel Anguier
71600 Paray-le-Monial
03 85 81 07 44
rja.paray@outlook.fr
www.residencejeunesactifs.com
www.habitat-jeunes-bfc.fr/habitat-jeunes-actifs-paray-le-monial

Territoire de Belfort (90)

Habitat Jeunes Belfort

6 rue de Madrid
90000 Belfort
03 84 21 39 16
contact@habitatjeunes90.org
www.habitatjeunes90.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr/habitat-jeunes-belfort

AUTRES RÉSIDENCES POUR JEUNES ACTIFS

Sont listées ici les résidences sociales hors Habitat Jeunes ; elles peuvent accueillir des jeunes salariés, des stagiaires, des étudiants, des jeunes en alternance.

Côte-d'Or (21)

Résidence Kamino Jeunes Actifs - Terrot Town

22 rue Colomban (angle rue Colomban et Bd Voltaire)
21000 Dijon
https://residence-kamino.fr
www.adoma.cdc-habitat.fr

Urbanalis

4 rue du Pont des Tanneries
21000 Dijon
03 80 41 19 56
accueil@urbanalis.com
www.urbanalis.fr

Résidence Kamino Viardot

1 rue Louis Viardot
21000 Dijon
https://residence-kamino.fr

Résidence Henri Vincenot

Association Parme
1 quai Etienne Bernard
21000 Dijon
03 80 45 88 70 ou 07 76 75 14 80
residence.henrivincenot@associationparme.fr
http://associationparme.fr

Doubs (25)

Résidence Génius

14 B voie Gisèle Halimi
25000 Besançon
03 81 83 44 66
contact@genius-residence-meubles.fr
https://genius-residence-meubles.fr

Appartements meublés pour tout public y compris étudiants, courts et longs séjours

Arial

Accueil Résidentiel - Insertion - Accompagnement dans le Logement
23 rue de l'Etuve
25200 Montbéliard
03 81 91 34 43
www.arial25.com

Gère des résidences sociales à Sochaux, Audincourt, Sainte-Suzanne, Mandeure, Montbéliard.

Résidence de l'Arlier - APAT

Association pontissalienne d'aide aux travailleurs
7 rue du Lycée
25300 Pontarlier
03 81 39 15 17
www.residence-pontarlier.fr

Haute-Saône (70)

Résidence sociale AFSAME

2 rue André Maginot
70100 Gray
03 84 64 99 20
le-foyer@wanadoo.fr
www.afsame.fr

Saône-et-Loire (71)

Résidence Kamino Les Cordeliers

5 promenade des Cordeliers
71500 Louhans
https://residence-kamino.fr

Résidence Le Panorama

Alfa3a
9 rue Bigonnet
71000 Mâcon
04 81 50 01 13
logement.macon@alfa3a.org
www.alfa3a.org

Yonne (89)

Résidences Jeunes de l'Yonne

16 boulevard Vaulabelle
89000 Auxerre
03 86 52 45 38
contact@rjy.fr
www.residences-jeunes-yonne.fr
www.facebook.com/rjyonne

AUBERGES DE JEUNESSE / CENTRES INTERNATIONAUX DE SÉJOUR (CIS)

Côte-d'Or (21)

Centre de Rencontres internationales et de Séjour de Dijon - CRISD

Ethic Etapes Dijon
1 avenue Champollion
21000 Dijon
03 80 72 95 20
reservation@cri-dijon.com
www.cri-dijon.com

www.ethic-etapes.fr

Affilié au réseau éthic étapes.
Hébergements pour groupes et individuels en chambres de 1 à 6 lits.

Doubs (25)

Centre international de séjour Ethic Etapes - CIS

3 avenue des Montboucons
25000 Besançon
03 81 50 07 54
ethicetapes@cis-besancon.fr
www.cis-besancon.com
www.ethic-etapes.fr
Affilié au réseau éthic étapes. Hébergement pour groupes et individuels en chambre de 1 ou 2 lits.

Auberge de jeunesse Pontarlier

21 rue Marpaud
25300 Pontarlier
03 81 39 06 57
pontarlier@hifrance.org
www.hifrance.org

Auberge de jeunesse affiliée à Hi France.

Hébergement pour groupes et individuels en chambres de 1 à 6 lits.

Saône-et-Loire (71)

Espace Saint-EX

Foyer des jeunes travailleurs et Centre international de séjour Ethic Etapes
3 rue Saint Exupéry - BP 123
71404 Autun Cedex
03 85 86 58 30
accueil@espacesaintex.fr
www.espacesaintex.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr/espace-saint-ex
www.ethic-etapes.fr
Affilié au réseau éthic étapes.

Hébergement pour groupes ou individuels en chambres de 1 à 6 lits.

Yonne (89)

L'auberge de Treigny

22-24 rue du professeur Camille Lian
89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe
03 86 45 68 56
www.lauberge-de-treigny.fr

Auberge de jeunesse indépendante. Hébergement pour groupes ou individuels en dortoirs de 4 à 9 lits.

Auberge de Jeunesse

Route de l'Etang
89450 Vézelay
06 38 77 15 33
aubergecampingvezelay@gmail.com
www.camping-auberge-vezelay.com

Auberge de jeunesse indépendante.

Hébergement pour groupes et individuels d'avril à fin octobre.

Territoire de Belfort (90)

Habitat Jeunes Belfort

6 rue de Madrid
90000 Belfort
03 84 21 39 16
contact@habitatjeunes90.org
www.habitatjeunes90.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr/habitat-jeunes-belfort
Auberge de jeunesse indépendante.

Hébergement individuel en chambres collectives.

HÉBERGEMENTS DE COURTE DURÉE

- Les Auberges de jeunesse et Centres internationaux de séjours (voir p. 37),
- Les résidences du Crous *www.bedandcrous.com*,
- Les foyers et résidences privées pour étudiants (voir p. 33),
- Les résidences Habitat Jeunes (voir p. 36).
- Le Creps Bourogne-Franche-Comté peut proposer des hébergements temporaires dans le cadre d'un stage ou d'une formation : *https://creps-bourgognefranchecomte.fr/hebergement*

Tous ces organismes proposent des hébergements temporaires en fonction de leurs disponibilités. N'hésitez pas à les contacter.

À noter : il existe aussi des hébergements « de passage » pour des raisons professionnelles et des hébergements spécifiques pour les jeunes en alternance (voir ci-dessous).

Côte-d'Or (21)

Cité de l'alternance (Crous BFC)

11 rue Edgar Faure
Pavillon Sully
21000 Dijon
03 45 34 85 07 ou
03 45 34 85 83 (pôle hébergement du Crous BFC)
cite-alternance@crous-bfc.fr
www.crous-bfc.fr

114 Studettes équipées de 15 m² disponibles toute l'année. Location au mois, à la quinzaine ou à la semaine.

Urbanalis

4 rue du Pont des Tanneries
21000 Dijon
03 80 41 19 56
accueil@urbanalis.com
www.urbanalis.fr

La résidence Urbanalis propose un hébergement en chambres à des personnes de passage pour des raisons professionnelles (emploi, stage, entretiens d'embauche...).

Mustard Hostel

64 rue Monge
21000 Dijon
07 71 04 04 97
hello@mustardhostel.com
https://mustardhostel.com

Hébergement pour groupes et individuels en chambres ou en dortoirs. Pour personnes de passage, étudiants, travailleurs, voyageurs.

Doubs (25)

Résidence Génius

14 B voie Gisèle Halimi
25000 Besançon
03 81 83 44 66
contact@genius-residence-meubles.fr
https://genius-residence-meubles.fr

Appartements meublés pour tout public y compris étudiants, courts et longs séjours

Nièvre (58)

Espace Bernadette

34 rue Saint-Gildard
58000 Nevers
03 86 71 99 50
contact@espace-bernadette.com
www.sainte-bernadette-soubirous-nevers.com

Chambres à la nuitée ou au mois, 1/2 pension possible

Saône-et-Loire (71)

Maison des Saints-Anges

6 rue de la Préfecture
71000 Mâcon
03 85 38 07 99
accueilsaintsanges@gmail.com
www.maisonsaintsanges.fr

Hébergement en chambres pour personnes de passage: mineurs, étudiants, stagiaires, professionnels, personnes en formation.

ADIL (AGENCES DÉPARTEMENTALES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)

Les Adil offrent gratuitement un conseil sur des questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

Côte-d'Or (21)

Adil de Côte d'Or

4 rue Paul Cabet
21000 Dijon
03 80 66 28 88
www.anil.org/adil-21

Permanences à : Auxonne, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Chenôve, Is-sur-Tille, Montbard, Pontailler-sur-Saône, Quétigny, Saulieu.

Doubs (25)

Adil du Doubs

Maison de l'habitat du Doubs
1 chemin de Ronde du Fort Griffon
Entrée D
25000 Besançon
03 81 68 37 68
www.maisonhabitatdoubs.fr

Permanences à : Amancey, Baume-les-Dames, Besançon (Fort Griffon, France Services, La City), Frasne, Gilley, L'Isle-sur-le-Doubs, Le Russey, Les Hôpitaux-Vieux, Levier, Maîche, Morteau, Mouthe, Ornans, Pays de Clerval, Pontarlier, Quingey, Rougemont, Sancey, Saône, Saint-Vit, Valdahon.

Jura (39)

Adil du Jura

Maison de l'Habitat
32 rue Rouget de Lisle
39000 Lons-le-Saunier
03 84 86 19 30
www.anil.org/adil-39

Permanences à : Dole, Morez/Hauts de Bienne, Saint-Claude.

Haute-Saône (70) et Territoire de Belfort (90)

Adil de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

Agence de Vesoul
30 place Renet
70000 Vesoul
03 84 75 60 19
www.anil.org/adil-70-90

Permanences à : Gray, Lure, Luxeuil-les-Bains.

Agence de Belfort
Direction départementale des territoires
8 place de la révolution Française
90000 Belfort
03 84 75 60 19
www.anil.org/adil-70-90

Permanences à : Delle, Giromagny, Valdoie.

Saône-et-Loire (71)

Adil de Saône-et-Loire

Agence de Chalon-sur-Saône

7 rue Georges Maugey
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 39 30 70
www.anil.org/adil-71

Agence de Mâcon

94 rue de Lyon
71000 Mâcon
03 85 39 30 70
adil71@adil71.org
www.anil.org/adil-71

Permanences à : Autun, Bourbon-Lancy, Charolles, Chauffailles, Cluny, Cuisery, Digoin, Gueugnon, Iguerande, La Clayette, Le Creusot, Louhans, Marcigny, Montceau-les-Mines, Sennecey-le-Grand.

Agence de Paray-le-Monial

7 rue des Champs Seigneur
71600 Paray-le-Monial
03 85 39 30 70
www.anil.org/adil-71

Yonne (89)

Adil de l'Yonne

58 rue du Moulin du Président
89000 Auxerre
03 86 72 16 16
www.anil.org/adil-89

Permanences à : Ancy-le-Franc, Avallon, Bléneau, Chablis, Charny-Orée-de-Puisaye, Chéroy, Joigny, Montholon, Pont-sur-Yonne, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Sens, Sergines, Tonnerre, Vermenton, Villeneuve-la-Guyard.

CLLAJ (COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES)

Les CLLAJ (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes de 16 à 30 ans qui cherchent un logement.
Il n'existe qu'un seul Cllaj en Bourgogne-Franche-Comté :

Saône-et-Loire (71)

L'AILE Sud Bourgogne Cllaj

Association pour l'insertion, le logement et l'emploi
1000 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
71000 Mâcon
03 85 39 95 00
accueil@aile-sb.fr
https://d10.aile-sb.fr/accompagnement-global/cllaj

CDC (COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE CONCILIATION)

Côte-d'Or (21)

CDC de Côte-d'Or

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – DDETS
6 rue Chancelier de l'Hospital
Cité Dampierre - CS 15381
21053 Dijon cedex
03 80 68 30 00
ddets-conciliation@cote-dor.gouv.fr
www.cote-dor.gouv.fr

Doubs (25)

CDC du Doubs

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations – DDETSPP
5 voie Gisèle Halimi
BP 91705
25043 Besançon cedex
03 39 59 57 55
lucie.clerici@doubs.gouv.fr
www.doubs.gouv.fr

Jura (39)

CDC du Jura

Direction Départementale des Territoires – DDT
4 rue du Curé Marion
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier Cedex
03 84 86 80 00
ddt-commission-conciliation@jura.gouv.fr
www.jura.gouv.fr

Nièvre (58)

CDC de la Nièvre

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations – DDETSPP
1 rue du Ravelin – BP 54
58020 Nevers cedex
03 58 07 20 30
ddcspp@nievre.gouv.fr
www.nievre.gouv.fr

Haute-Saône (70)

CDC de Haute-Saône

Direction départementale des territoires – DDT
24 boulevard des Alliés
BP 389
70014 Vesoul cedex
03 63 37 92 00
ddt@haute-saone.gouv.fr
www.haute-saone.gouv.fr

Saône-et-Loire (71)

CDC de Saône-et-Loire

Direction Départementale des Territoires – DDT
37 boulevard Henri Dunand
CS 80140
71040 Mâcon cedex 09
03 85 21 28 00
ddt@saone-et-loire.gouv.fr
www.saone-et-loire.gouv.fr

Yonne (89)

CDC de l'Yonne

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations – DDETSPP
3 rue Jehan Pinard
89011 Auxerre cedex
03 86 72 69 84
ddetspp@yonne.gouv.fr
www.yonne.gouv.fr

Territoire de Belfort (90)

CDC de Belfort

Direction Départementale des Territoires – DDT
8 place de la Révolution Française – BP 605
90020 Belfort cedex
03 84 58 86 65
cdc-ddt90@territoire-de-belfort.gouv.fr
www.territoire-de-belfort.gouv.fr

RÉSEAU INFO JEUNES EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

La liste des structures Info Jeunes est mise à jour régulièrement et est accessible sur
www.jeunes-bfc.fr/reseau-ij

Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté (Crij)

27 rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 16 16

17 place Darcy
21000 Dijon
03 80 44 18 29
contact@jeunes-bfc.fr
www.jeunes-bfc.fr

Côte-d'Or (21)

Info Jeunes Côte-d'Or / Info Jeunes Dijon

17 place Darcy
21000 Dijon
03 80 44 18 29
contactdijon@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Chenôve

La Fabrique
11 bis rue Armand Thibaut
21300 Chenôve
03 80 51 55 41 ou
06 98 41 96 56
ijchenove@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Chevigny-Saint-Sauveur

Médiathèque Lucien Brenot
Place du Général de Gaulle
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
03 80 48 92 08 ou
07 64 42 96 67
ijchevignysaintsauveur@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Longvic

Ville de Longvic – Pôle Jeunesse
3 rue du Capitaine Litolff
21600 Longvic
03 80 68 44 23
ijlongvic@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Saint-Apollinaire

650 rue de Moirey
21850 Saint-Apollinaire
03 80 73 65 29
ijsaintapollinaire@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes COPAS communauté de communes du pays d'Alésia et de la Seine

18 avenue Jean Jaurès
21150 Venarey-Les Laumes
03 80 89 81 11 ou 06 25 68 43 01
ijcopas@jeunes-bfc.fr

Doubs (25)

Info Jeunes Doubs / Info Jeunes Besançon

27 rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 16 16
contact@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Planoise

Centre Nelson Mandela
13 avenue de l'Ile-de-France
25000 Besançon
03 81 41 56 58
ijplanoise@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Audincourt

MJC-CS St-Exupéry
66 rue des Champs de l'Essart
25400 Audincourt
03 81 34 36 54
ijaudincourt@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Doubs Baumois

8 rue de Provence
25110 Baume-les-Dames
07 85 32 76 44
ijdoubsbaumois@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Frasne Drugeon

Médiathèque
3 rue de la Gare
25560 Frasne
03 81 38 32 93 ou
06 14 95 54 24
ijfrasne@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Grand-Charmont

21 rue Pierre Curie – BP 37 (adresse postale)
19 rue de la Libération (accueil du public)
25200 Grand-Charmont
03 81 32 19 17
ijgrandcharmont@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Montbéliard

6 avenue des Alliés
25200 Montbéliard
03 81 99 24 15
ijmontbeliard@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Val de Morteau

1 place de la Halle
25500 Morteau
07 86 44 16 76 et
03 39 64 00 16
ijvaldemorteau@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Sochaux

Pôle multimédia
6 rue de la Poste
25600 Sochaux
06 26 40 09 51 et
03 81 94 53 42
ijsochaux@jeunes-bfc.fr

Jura (39)

Info Jeunes Jura Lons

17 place Perraud
39000 Lons-le-Saunier
03 84 87 02 55
ijlonslesaunier@jeunes-bfc.fr
www.ijjura.fr

Info Jeunes Jura Dole

42 rue des Arènes
39100 Dole
09 51 64 58 11 ou
07 69 17 05 90
ijdole@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Jura Morez

10 quai Jobez
39400 Hauts-de-Bienne
03 84 33 40 61
ijmorez@jeunes-bfc.fr

Nièvre (58)

Info Jeunes Nièvre

Maison des étudiants
5 place Guy Coquille
58000 Nevers
03 45 52 50 01
ijnievre@jeunes-bfc.fr

Haute-Saône (70)

Info Jeunes Haute-Saône

1 rue de Franche-Comté
70000 Vesoul
03 84 97 00 90
ij70@jeunes-bfc.fr
www.ijhaute-saone.fr

Info Jeunes Rahin et Chérimont

Place du Général de Gaulle
70290 Champagney
03 84 36 51 59
ijchampagney@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Terres de Saône

1 rue du Général Leclerc
70160 Faverney
03 84 76 13 61
ijfaverney@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Val de Gray

Espace Mavia
3 quai Mavia
70100 Gray
09 50 75 76 19
ijgray@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Héricourt

Centre Simone Signoret
5 rue du 11 Novembre
70400 Héricourt
03 84 46 25 49 –
03 84 46 98 47
ijhericourt@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Pays de Lure

17 esplanade Charles de Gaulle
70200 Lure
03 84 62 94 90
ijlure@jeunes-bfc.fr
www.ijlure.com

Info Jeunes Pays de Luxeuil

41 rue Victor Genoux
70300 Luxeuil-les-Bains
03 84 40 12 28
ijluxeuil@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes 1000 Etangs

8 rue du Moulin
70270 Melisey
03 84 62 66 60
ijmelisey@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Haute-Comté

5 rue de la République
70800 Saint-Loup-sur-Semouse
03 84 49 76 25
ijsaintloup@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Vauvillers (antenne IJ Haute-Comté)

Cour du Château
70210 Vauvillers
03 84 76 60 38
ijsaintloup@jeunes-bfc.fr

Saône-et-Loire (71)

Info Jeunes Saône-et-Loire

16 rue des Prés
71300 Montceau-les-Mines
07 60 78 06 60
ij71@jeunes-bfc.fr
www.ijsaone-et-loire.fr

Info Jeunes Bourbon-Lancy

Centre social - Espace Joséphine Baker
1 chemin de Boussy
71140 Bourbon-Lancy
03 76 15 00 95
ijbourbonlancy@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Chagny

Mairie de Chagny (cour arrière)
4 rue de Beaune
71150 Chagny
03 85 87 66 06
ijchagny@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Chalon-sur-Saône

#laPlace des jeunes
5 place de l'Obélisque
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 48 05 12
ijchalonsursaone@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Gueugnon

Espace Arc-en-Ciel
3 rue Pierre et Marie Curie
71130 Gueugnon
03 85 85 35 45
ijgueugnon@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Mâcon

5 place Saint-Pierre
71000 Mâcon
03 85 21 91 97
ijmacon@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Marcigny

15 rue de la Gare
71110 Marcigny
03 85 25 28 59 et
07 84 77 64 88
ijmarcigny@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Montceau-les-Mines

56 quai Jules Chagot
71300 Montceau-les-Mines
03 85 57 27 92
ijmontceaulesmines@jeunes-bfc.fr

Yonne (89)

Info Jeunes Sens

Service jeunesse
Espace Jean-Christophe Rufin
7 rue René Binet
89100 Sens
03 45 73 51 46
ijsens@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Nord de l'Yonne

52 faubourg de Villeperrot
89140 Pont-sur-Yonne
03 86 96 09 20 ou
06 09 33 63 05
ijpontsuryonne@jeunes-bfc.fr

Territoire de Belfort (90)

Info Jeunes Belfort

3 rue Jules Vallès
90000 Belfort
03 84 90 11 11
ijbelfort@jeunes-bfc.fr
www.ijbelfort.fr

Info Jeunes Haute Savoureuse

Espace la Savoureuse
7 rue des Casernes
90200 Giromagny
03 84 54 77 06 ou
03 84 29 03 90
ijlahautesavoureuse@jeunes-bfc.fr



Le guide Trouver un logement (édition 2026) est une publication du réseau Info Jeunes

Coordination : Florence Devenne (CIDJ)

Comité de rédaction : Anne-Louise Martinat (CRIJ Nouvelle-Aquitaine), Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire), Amandine Touzet (CRIJ Auvergne-Rône-Alpes).

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

© CIDJ / Réseau Info Jeunes 2026

Version Bourgogne-Franche-Comté

Directeur de la publication : Sébastien Maillard
Adaptation régionale : Christian Beslic, Thierry Crespin
Création et réalisation graphique : Nathaël Martinet
© Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté - 2026

Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté

27 rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 16 16

17 place Darcy
21000 Dijon
03 80 44 18 29

jeunes-bfc.fr

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.
La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.